

UN JEUNE HOMME bien qualifié pour tenir une **BUREAU ANGLAISE**, et pourvu de bonnes recommandations, trouvera de l'emploi en s'adressant à ce BUREAU.

—
—
EN VENTE,

CHEZ LES LIBRAIRES DE CETTE VILLE,
ANALYSE DE

L'ORDONNANCE des BUREAUX D'HYPOTHÈQUES, suivie du texte anglais et français de l'Ordonnance, des lois relatives à la création des ci-devant Bureaux de Comtés, et de la loi des lettres de ratification.

On ne peut prévoir ni prévenir toutes les conséquences des innovations.

—PAR—

L. H. LA FONTAINE,
AVOUE.

DE L'IMPRIMERIE DE LOUIS FERRAULT,

Un volume in 8o. demi-relié

IMPRIME SUR CARACTÈRES NEUFS ET BEAU PAPIER.

PRIX: — *Dix chelins.*

On se procurera l'ouvrage ci-dessus,

A Trois-Rivières, chez M. J. B. GARCEAU,

A Québec, chez MM. FRÉCHETTE et C^{ie}.

Montréal, 17 février 1842.

—
—
PUBLIE ET A VENDRE

CHEZ

C. P. LEPROHON,

Libraire, Rue Notre-Dame,

PRÉCIS DE DIVERSES ORDONNANCES ET STATUTS,

RÉDIGÉ PAR

GODEFROY GEAGNON, S^{er}. NOTAIRE,

1 Vol. in 12e. de 108 pages.

TABLE DES MATIÈRES:

Introduction,

Ordonnance pour la nomination des officiers de paroisses, &c.

Ordonnance concernant les municipalités.

Acte pour l'établissement des écoles élémentaires.

Ordonnance pour les bureaux d'enregistrement.

Acte pour remédier aux abus commis contre l'agriculture.

Précis de divers actes, exposant les principaux devoirs des sous-voies.

Précis d'un acte pour consolider et amender les lois relatives aux injures malficieuses contre la propriété.

Acte pour l'établissement de cours de districts, de division.

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, P^{re}. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL:
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.